

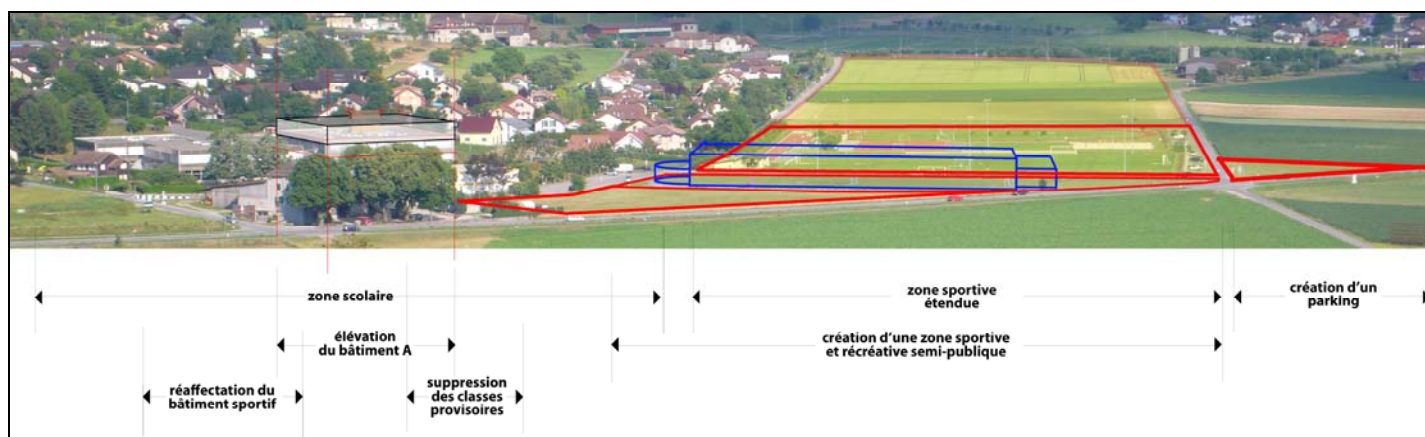


MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2009 / 11

Crédit d'étude pour l'extension du Collège de Perrosalle



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PRESENTATION

Le Collège de Perrosalle date de 1975 et certains de ses locaux et équipements ne correspondent plus aux besoins actuels et futurs.

Ainsi, les installations sportives, malgré un entretien constant et maintenant coûteux, sont dénoncées par le corps enseignant qui réclame depuis plusieurs années, vu le nombre croissant des élèves, 2 salles de gymnastique supplémentaires.

La piscine aussi demande à être revue. Ses frais d'entretien sont de plus en plus coûteux. Ses filtres à sable ne sont plus d'actualité, les tuyaux en Eternit à base d'amiante ne sont plus conformes et sa conception quasi médicale et rigide est obsolète. De plus, des fuites régulières posent des problèmes à résoudre journalièrement et sa consommation énergétique est déplorable.

Au niveau scolaire, 11 classes sont abritées dans des pavillons provisoires, situation qui ne peut pas perdurer indéfiniment. La solution consisterait à aménager un étage supplémentaire sur le bâtiment A (bâtiment des classes). Il faudrait bien sûr profiter de ces transformations pour isoler l'enveloppe du bâtiment. Une modification du PPA sera alors nécessaire mais n'est pas comprise dans ce budget (env. 30'000.-).

Les 2 chaudières à fuel du collège de Perrosalle ne sont plus conformes et doivent être remplacées d'ici 2015.

2. DESCRIPTION

Dans les concepts de notre époque, il ne s'agit plus de culture physique ni de natation, ni de remédier temporairement à des situations critiques et immédiates mais d'envisager un ensemble capable d'apporter des solutions aux problèmes actuels et de se préparer à un futur proche, d'offrir les équipements qui manquent au collège et à la zone sportive.

L'opportunité paraît offerte en utilisant le terrain de la Distillerie qui permettrait de créer un ensemble constitué de deux salles de sport, une piscine couverte et de plein-air et d'y joindre une cafétéria au sein d'un complexe polyvalent qui réponde à la fois aux besoins des élèves du collège, complète les équipements de la zone sportive et offre au public un espace destiné à ses réunions et manifestations (la Grande salle d'Ollon est trop petite pour accueillir de grandes manifestations et crée des nuisances dans ce quartier du vieux village).

Enfin, compte tenu de tous ces éléments (complexe sportif, collège Perrosalle, nouveaux vestiaires de la zone des Verchy et éventuellement dépôt du Bruet) il apparaît que le choix d'un système de chauffage commun qui envisagerait toutes les ressources connues (bois, pompe à chaleur sur les égouts, panneaux solaires etc.) doit être étudié.

Cette vaste idée d'extension de Perrosalle, en créant un espace polyvalent, permet d'envisager de nombreux développements et solutions qu'il faut imaginer, définir et comparer afin de les parfaire avant de les concrétiser.

Pour cela, il faut mener une suite d'études préparatoires qui soit conduite par un bureau capable de définir les cahiers des charges, collecter et analyser les solutions à retenir dans les différents domaines et aspects et en estimer les coûts.

M. Blaise Junod, architecte SIA, qui a présidé le concours d'architecture du Collège d'En Haut nous semble apte à répondre à cette tâche et nous pouvons envisager de nous assurer de sa collaboration.

3. COUT DES ETUDES PRELIMINAIRES

Une provision de Fr. 200'000.-- semble confortable et raisonnable pour couvrir les frais de ces études préliminaires qui comportent l'analyse et l'énoncé des besoins, définition de l'objet et cahier des charges, étude de faisabilité, consultations diverses, procédure de choix de mandataires, pour les projets suivants :

- projet 2 salles de gym (salle polyvalente) + piscine
- bât. B (sportif) : réaffectation de la piscine et extension du réfectoire
- bât. A : isolation des façades + étage supplémentaire
- cahier des charges : centrale de chauffe Bruet – Perrosalle - Verchy
- cahiers des charges des concours d'architecture et marchés publics

4. CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 26 juin 2009

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité n° 2009/11,
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

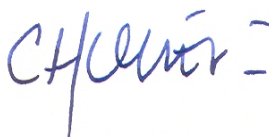
1. d'**AUTORISER** la Municipalité à entreprendre les études préliminaires pour l'extension du Collège de Perrosalle pour un montant de Fr. 200'000.--,
2. de lui **OCTROYER** à cet effet un crédit de Fr. 200'000.--,
3. de **FINANCER** ce montant de la trésorerie courante,
4. de l'**AMORTIR** par un prélèvement de Fr. 200'000.-- à la réserve générale sur les bâtiments scolaires qui compte Fr. 2'350'000.- avant soustraction.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 mai 2009.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



J.-L. Chollet



p/Le Secrétaire :



Ph. Amevet, adj.

Délégué municipal : M. Jean-Louis Bornand, Mpl.

Ollon, le 25 mai 2009